

N°DEC-2023-36

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR UP EVENTS D'UN SPECTACLE INTITULÉ « CONCERT DE UP EVENTS », LE 8 MARS 2023 AU GYMNASSE LANGEVIN-WALLON

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec UP EVENTS – 20 rue Victor Hugo 93160 NOISY-LE-GRAND;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Concert de UP EVENTS », le 8 mars 2023 à 19 heures 30 au gymnase Langevin-Wallon.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise UP EVENTS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1 100 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ladite le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 17 février 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23 FEV. 2023
Et de sa publication le 23 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire
Virginie DOUET-